

## Rapport de majorité du Postulat « Mise au concours de la direction de la gestion de l'Usine à Gaz »

---

Nyon, le 15 décembre 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Béatrice Enggist (présidente et rapportrice), MM. Jacky Colomb, Luciano De Garrini, Jonas Donnet, Claude Farine, Yves Gauthier-Jaques, Christian Karcher, Olivier Tripet s'est réunie le 15 novembre 2017 à la Ferme du Manoir.

### Préambule

La présidente rappelle aux membres que cette commission est chargée uniquement de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de ce postulat. Le débat ne pourra que porter sur la forme et non sur le fond.

Un des signataires du postulat demande si cette assemblée peut valablement avoir lieu dans les règles éthiques requises, car deux commissaires présents, sont ou ont été impliqués de près dans des projets de l'Usine à Gaz. Un commissaire fait remarquer qu'un conflit d'intérêt interviendrait seulement si quelqu'un avait, en même temps, un pouvoir décisionnel à l'Usine à Gaz et au Conseil Communal, ce qui en l'occurrence ne semble pas être le cas.

### Discussions

Les commissaires à l'origine du renvoi de ce postulat en commission ont exprimé leur désaccord avec certains mots figurant dans le texte déposé. Certains commissaires n'étaient pas en possession du texte corrigé.

La version correcte du dernier paragraphe, comme déposée, se lit ainsi :

« Sans entrer dans les détails des critères qui devront être proposés au niveau des compétences et capacités à répondre à toutes formes d'art, mais en ayant en point de mire une gestion rigoureuse du budget et un suivi pragmatique des dépenses, les soussignés **demandent** à la Municipalité de soumettre au Conseil Communal **un rapport** demandant l'octroi d'un crédit d'étude pour la mise au concours de la direction et gestion de l'exploitation de la future Usine à Gaz. »

Lors des discussions, il est précisé que l'agrandissement de l'Usine à Gaz n'est absolument pas remis en cause. Par contre, le moment semble opportun pour que la Municipalité entame une vraie réflexion de fond sur la gestion et le développement de la « nouvelle » Usine à Gaz. Cette étude devrait aussi inclure les perspectives d'un élargissement du programme culturel de la future Usine à Gaz.

La gestion de l'Usine à Gaz a toujours été un sujet sensible. Certains commissaires ont brièvement abordé ce thème, en déplorant le manque de transparence qui l'entoure. Ils ont également exprimé

leur désir d'avoir un rapport d'activité plus explicite et détaillé. Une autre question s'est posée en cours de discussion : pour quelle raison toutes les associations nyonnaises payent elles-mêmes leurs salles et ensuite touchent des subventions à hauteur de leurs dépenses et pas l'Usine à Gaz ?

Si la Municipalité décidait de mettre au concours l'exploitation de l'Usine à Gaz, la direction actuelle aura tout loisir de faire des propositions. Plusieurs manières de gestions devraient être étudiées comme par exemple via une Fondation ou une Association ou encore par une Cogestion.

### **Conclusions**

La réalisation du futur Centre culturel dédié aux arts vivants est une occasion pour la Municipalité de revoir l'ensemble de la gestion de l'Usine à Gaz et d'avoir une réflexion approfondie sur une mise au concours de sa Direction, d'autant plus avec l'actualité du moment.

Le vœu de la majorité de la Commission n'est pas de se limiter à la demande des postulants, mais d'élargir la réflexion et de mener un travail de fond autour des trois grands pôles qui sont la gestion, l'administration et le programme culturel.

Les postulants aimeraient que la Municipalité vienne avec des propositions pour que, dans un deuxième temps, une commission puisse en débattre et voir s'il y a d'autres pistes à exploiter. Le moment paraît opportun pour que la Municipalité produise une étude sur la gestion de l'Usine à Gaz.

La majorité de la commission à l'unanimité accepte le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat concernant « Mise au concours de la direction de la gestion de l'Usine à Gaz »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de prendre en compte le postulat de M. Yves Gauthier-Jaque et consorts intitulé « Mise au concours de la direction de la gestion de l'Usine à Gaz » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

La majorité de la Commission :

Enggist Béatrice (présidente et rapportrice)  
Colomb Jacky,  
De Garrini Luciano,  
Gauthier-Jaques Yves,  
Tripet Olivier